



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 septembre 2001

**Chemin Communal du III Millénaire : acquisition Consorts
BREILLAC - secteur 4 : Les Brizeaux**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 septembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

DELIBERATION D2013012001

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2001

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Chemin Communal du III Millénaire : acquisition Consorts
BREILLAC - secteur 4 : Les Brizeaux**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal du III Millénaire déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 février 2001, Monsieur et Mademoiselle BREILLAC ont donné leurs accords pour la vente d'une emprise de terrain sur leur propriété en nature de terre agricole, dans le secteur des Brizeaux.

Cette emprise, d'une superficie d'environ 66 m², s'effectue sur la parcelle cadastrée section V n° 9 d'une superficie totale de 8357 m². La surface exacte de cette emprise sera déterminée par géomètre-expert.

La Ville de NIORT versera :

- une indemnité principale d'un montant de 99,00 F (soit 1,50 F/m²) correspondant à l'avis du Domaine,
- une indemnité de remploi de 15 % d'un montant de 15,00 F,
- une indemnité d'éviction due au locataire du terrain, Monsieur Christian BLIN d'un montant de 150,00 F (conforme à l'avis du domaine).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître FAUCHER. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.8231.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER
SERVICE DU DOMAINE
171, AVENUE DE PARIS
BP 558
79022 NIORT CEDEX
TELEPHONE : 05 49 09 98 83
TÉLÉCOPIE : 05 49 09 90 72

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

Réf : N° 2001/302
Affaire suivie par :
M. J.C. CLEMENT

1. **Service consultant** : Mairie de NIORT – Direction Urbanisme/Affaires Immobilières
2. **Date de la consultation** : 2 mai 2001
3. **Opération soumise au contrôle (objet et but)** : acquisition dans le cadre du cheminement du 3^{ème} millénaire
4. **Propriétaire présumé** : consorts BREILLAC
5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération** :

Commune de NIORT

Emprise de 70 m² dépendant d'une parcelle en nature de terre, située lieu-dit "Les Vignons", cadastrée section V n° 9 pour une superficie de 83 a 57 ca.

5. a. **Urbanisme** : En zone NC au POS
6. **Origine de propriété** : attestation de propriété du 10 décembre 1999
7. **Situation locative** : parcelle exploitée par M. BLIN Chrétien
8. **INDEMNITE DE DEPOSSESSION** :
Selon les valeurs exprimées dans l'avis sommaire et global du service en date du 3 juin 1999, la valeur vénale du bien, calculée sur la base de 15 000 F l'ha, est estimée à **105 F**.
S'agissant d'une opération déclarée d'utilité publique, l'indemnité de emploi, au taux de 15 % est de **16 F**.
L'indemnité due à l'exploitant, calculée sur la base de 22 730 F l'ha, s'élève à **159 F**.

9. **Observation** :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

A NIORT, le 30 mai 2001

P. Le Directeur des Services Fiscaux,
et par délégation,
L'Inspecteur,
Claude BUTEUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE